



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-VICTOR

## DEMANDE DE PERMIS POUR CONSTRUCTION NEUVE SECTEUR NON-DESSERVI

Au moment de déposer votre demande de permis, il est obligatoire de fournir tous les renseignements et documents subséquents. Ils seront nécessaires afin de compléter la demande et d'entamer l'étude du projet. Il est important de déposer la demande de permis complète au moins **deux semaines** avant le début des travaux. Toutefois, il est important de savoir que la municipalité dispose de 30 jours, après le dépôt de la demande complète, pour donner une réponse. L'inspecteur est aussi en droit de demander tout autres documents nécessaires à la bonne compréhension du projet.

### 1. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom de famille	Prénom	
Adresse actuelle		
Ville	Province	Code postal
Téléphone	Courriel	

### 2. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRENEUR

Nom	<input type="checkbox"/> Auto-construction
Adresse	
Téléphone	
Numéro de compagnie/entreprise (RBQ/NEQ)	Responsable des travaux

### 3. RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX PROJÉTÉS

Date de début des travaux	Date de fin des travaux
Coût approximatif des travaux	
Le bâtiment projeté est-il destiné à être utilisé comme résidence privée pour aînés ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

### 4. DOCUMENTS REQUIS

<b>Certificat d'implantation, réalisé par un arpenteur-géomètre, à l'échelle, comprenant :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'identification du/des lot(s);</li><li>• Les lignes de terrain et les rues adjacentes;</li><li>• La localisation et la projection au sol du/des bâtiment(s);</li><li>• Les distances entre toute construction existante ou projetée;</li><li>• L'emplacement des cours d'eau ou des plans d'eau situés à moins de 15 mètres des limites du terrain visé;</li><li>• La localisation des boisés et des milieux humides existants;</li><li>• Les servitudes existantes ou à réserver, s'il y a lieu;</li><li>• La direction d'écoulement des eaux de surface;</li></ul>
--	---

Le présent formulaire ne représente en aucun cas une liste exhaustive des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Victor. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements applicables.

<b>Plan et devis de construction (à l'échelle) comprenant :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'usage du bâtiment;</li> <li>• La hauteur de la construction;</li> <li>• La localisation, les dimensions et nombre d'étages de la construction projetée;</li> <li>• Le type de revêtement extérieur du bâtiment (toiture et murs);</li> <li>• Hauteur de la fondation;</li> </ul>
---	---

## 5. INSTALLATION SEPTIQUE

### 5.1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRENEUR

Nom	
Adresse	
Téléphone	
Numéro de compagnie/entreprise (RBQ/NEQ)	Responsable des travaux

### 5.2. RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX PROJETÉS

Date de début des travaux	Date de fin des travaux
Coût approximatif des travaux	

### 5.3. DOCUMENTS REQUIS

<b>Étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière et comprenant :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La topographie du site;</li> <li>• La pente du terrain récepteur;</li> <li>• Le niveau de perméabilité du sol du terrain récepteur en indiquant la méthodologie utilisée pour établir le niveau de perméabilité du sol;</li> <li>• Le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol perméable, peu perméable ou imperméable, selon le cas, sous la surface du terrain récepteur;</li> <li>• L'indication de tout élément pouvant influencer la localisation ou la construction d'un dispositif de traitement;</li> </ul>
---	--

<b>Plan de localisation à l'échelle montrant :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les éléments identifiés dans la colonne point de référence des articles 7.1 et 7.2 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolés sur le lot où un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées est prévu et sur les lots contigus;</li> <li>• La localisation prévue des parties du dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées;</li> <li>• Le niveau d'implantation de chaque composant du dispositif de traitement;</li> <li>• Le niveau d'implantation de l'élément épurateur, du filtre à sable classique, du champ d'évacuation ou du champ de polissage par rapport au niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol imperméable ou peu perméable sous la surface du terrain récepteur;</li> </ul>
--	---

## 6. CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

### 6.1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRENEUR

Nom	<input type="checkbox"/> Même entrepreneur qu'à la section précédente
Adresse	
Téléphone	
Numéro de compagnie/entreprise (RBQ/NEQ)	Responsable des travaux

### 6.2. RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX PROJÉTÉS

Date de début des travaux	Date de fin des travaux
Coût approximatif des travaux	

### 6.3. DOCUMENTS REQUIS

Plan de localisation du puits projeté	
---------------------------------------	--

## 7. COÛT DES PERMIS

1° Habitation : 75,00 \$ par logement	4° Installation septique : 50,00 \$
2° Industrie, commerce et service, bâtiment agricole d'élevage : 100,00 \$	5° Prélèvement d'eau (puits) : 50,00 \$
3° Autre bâtiment principal : 75,00 \$;	

## 8. SIGNATURE

Signature du requérant	Date
------------------------	------

L'inspecteur en bâtiment et en environnement est disponible les lundi et jeudi entre 8h00 et 16h30 à 12h00 à l'Hôtel de Ville. Vous pouvez également le contacter au 418-588-6854 ou par courrier électronique à l'adresse : [urbanisme@st-victor.qc.ca](mailto:urbanisme@st-victor.qc.ca)